

Département
de la Haute-Savoie

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois

COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023.083

Séance du **DIX-SEPT JUILLET DEUX MILLE VINGT-TROIS**

Date de la convocation : Mardi 11 juillet 2023

Président de séance : M. Patrick ANTOINE

Secrétaire de séance : Mme Anne-Lise VOUTAY-MERMET

Quorum : 15

21 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY MERMET, LAMBELET, FRIES CHATAGNAT, SILLARD, JOURNE, BARBERIS, PARRET, GAUD-DAVIET, PICHAT, MOUCHET, LEVET, GUGLIOTTA, REAL-LAFFRIQUE, ROGUET, MARTINEZ, RICHARD

3 pouvoirs :

Maurice BERTRAND à Véronique FENEUL, Dominique JOLIVET à Martine GAUD-DAVIET, Stéphanie BREGEGERE à Laetitia REAL-LAFFRIQUE

4 absents :

Mmes MARAUD et PAILLASSON et MM. RIBOURDOUILLE et ALPSTEG

Objet : Opération de restructuration extension de la Mairie – Lot n°4 : Façades – Ossature bois - Bardage – Avenant n°2

Dans le cadre de l'opération de travaux de restructuration et extension de la Mairie, un avenant doit être établi pour le lot n°4, notifié le 18 mai 2022 à l'entreprise TOSCO Entreprise.

Cet avenant, qui doit être établi avec l'entreprise TOSCO Entreprise, titulaire du lot n° 04 : Façades – Ossature bois - Bardage, a pour objet d'opérer une plus-value à la suite de l'établissement de la fiche de travaux modificatives par le maître d'œuvre comprenant la modification des carports, la fourniture et la pose d'une ossature pour l'encastrement des luminaires du SYANE et la fourniture et la pose d'une ossature SAS entrée, entraînant une plus-value de 12 646,02 € HT, soit 15 175,22 € TTC sur le montant total du marché.

Un premier avenant avait été établi avec l'entreprise TOSCO Entreprises, titulaire du lot n°04, après avoir été approuvé par délibération n°2023.023 du Conseil Municipal du 13 mars 2023, il entraînait une plus-value de 22 354,52 € HT, soit 26 825,42 € TTC.

Selon l'article R. 2194-8 du code de la commande publique, le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens et à 15% du montant initial.

N° 2023.083

Considérant que le montant initial du lot s'élève à 329 079,10 € HT, soit 394 894,92 € TTC, que le montant total des modifications est une plus-value de 35 000,54 € HT, soit 42 000,65 € TTC ; le montant des modifications s'élève donc à 10,64 % du montant initial.

Le nouveau montant du marché est fixé à 364 079,64 € HT, soit 436 895,57 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°2 établi par le maître d'œuvre pour ce lot,

ARTICLE 2 : AUTORISE monsieur le Maire à signer le présent avenant et tout document nécessaire à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance
Anne-Lise VOUTAY-MERMET

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 27 juillet 2023

Le Maire

Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte transmis en Sous-Préfecture
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 28/07/2023

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.